

**67<sup>ème</sup> réunion de la Commission économique du CPF**

**Paris, le 20 novembre 2009**

**CONTRIBUTIONS DES ETATS SUR LE THEME DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE  
DES ENTREPRISES**

# BURKINA FASO



## RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

Si se risquer une définition, on pourrait dire que la responsabilité sociétale des entreprises signifie essentiellement que celles-ci décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer les conditions de vie de la Société dans laquelle elles opèrent. A cet effet, les entreprises intègrent les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales. Cette responsabilité s'exprime vis-à-vis des salariés et plus généralement, de toutes les parties prenantes qui sont concernées par l'entreprise mais qui peuvent, à leur tour, influencer sa réussite.

Une entreprise ne pourra pas être performante sur les plans économique, social et environnemental si elle ne connaît pas les besoins et les attentes de la société qui l'entoure ainsi que ceux de ses parties prenantes. Ainsi, peut-on noter 3 aspects principaux d'une entreprise socialement responsable :

**Le social :** améliorer le dialogue social, la formation, l'information et la consultation des salariés. Accorder plus d'importance au rôle des sociétés dans leur environnement local par exemple en recrutant la majorité de leurs salariés sur le marché local du travail. Mettre l'accent sur le dialogue avec les parties prenantes, en vue de dépasser le dialogue traditionnel avec les syndicats et les actionnaires.

**L'économie :** la promotion de l'investissement socialement responsable est définie comme une méthode d'investissement liée à ces aspects environnementaux et sociaux. Les investisseurs qui proclament cette démarche définissent généralement leurs propres engagements en matière de responsabilité sociale.

**L'environnement :** une production propre qui respecte le développement durable et une moindre exploitation des ressources naturelles.

Au Burkina Faso, la responsabilité sociétale peut être appréhendée à travers les rencontres périodiques entre le Gouvernement et le secteur privé. La rencontre de cette année a été placée sous le signe du contrat d'objectifs entre les deux parties. Il s'est agi pour l'une et l'autre partie de prendre des engagements dont la mise en œuvre sera vérifiée chaque année au cours des rencontres prévues.

L'idée est donc de mettre en œuvre une synergie de partenariat en vue d'une croissance de l'économie du pays à travers une promotion du secteur Privé. A cet effet, l'Etat s'est engagé à mettre en œuvre de nombreuses mesures dont le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire de l'environnement des affaires, la mise en place des structures déconcentrées dans toutes les régions dans le cadre de la politique de décentralisation, la relecture des différents textes de loi applicables au secteur du commerce, notamment le Code des investissements, le Code des impôts etc ;

De leur côté, les acteurs du secteur privé ont pris aussi des engagements, notamment pour le respect des obligations fiscales déclaratives et de paiement, la pratique d'une bonne gouvernance d'entreprise, l'obligation de tenir une comptabilité sincère et probante, une collaboration franche du secteur privé dans le cadre des collectes d'informations par l'administration fiscale et douanière etc.

Le gouvernement burkinabé, dans sa volonté de faire du secteur privé le moteur de la croissance économique, s'attèle de plus en plus à des actions et mesures incitatives à l'investissement privé. Ces mesures et actions visent à encourager l'exercice d'activités économiques et commerciales à travers l'allègement, la simplification ou la suppression de certaines formalités qui entravent l'émergence du secteur privé.

En revanche, pour bénéficier et jouir pleinement de ces faveurs, les opérateurs économiques sont soumis à certaines obligations au nombre desquelles figure la responsabilité sociétale. A cet effet, ceux-ci doivent se porter garant de la préservation de l'environnement et du respect des normes et valeurs sociales au sein de leurs entreprises et dans l'exercice de leur profession.

Par ailleurs, conscient de l'importance de la sauvegarde de l'environnement et de ses effets néfastes sur la vie des entreprises en particulier sur le bien être des populations en général, le gouvernement du Burkina Faso a ratifié des accords internationaux tels que le Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Protocole à la Convention de Vienne sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la convention de Paris sur la protection de la propriété intellectuelle. En plus de cela le Burkina Faso est membre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc.

Du point de vue traitement social dans les entreprises, le code du travail du Burkina Faso a été relu en 2008 (loi N°028-2008/AN portant code du travail au Burkina Faso du 13 mai 2008) pour clarifier davantage les responsabilités aussi bien des employés que des employeurs.

Le Burkina Faso a adopté un code des investissements qui fixe les conditions d'investissement en mettant l'accent sur la nécessité de sauvegarder l'investissement et l'obligation de déclarer les employés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

En sus de ce qui précède, le Burkina Faso s'est investi depuis l'année 2004 dans un vaste programme de réformes d'amélioration du climat des affaires et dans cette même lancée, il a été mis en place le Programme «Doing Business Better in Burkina Faso».

Avec l'adoption du nouveau code du travail en 2008 (loi N°028-2008/AN portant code du travail au Burkina Faso), le Burkina Faso s'est distingué dans le classement «Doing Business 2009» en occupant le rang de premier réformateur en matière de réglementation du travail dans le monde.

Dans le souci de préserver les intérêts des investisseurs, des lois nationales (le Code des Investissements et code du Travail) et des accords internationaux (traités de l'UEMOA, de la CEDEAO) ont été également pris en compte pour assurer les garanties suivantes aux investisseurs sans distinction de nationalité :

- droit de disposer librement de leurs biens et d'organiser à leur gré leurs entreprises ;
- droit de transfert des capitaux et des revenus ;
- liberté d'embauche et de licenciement, de choix des fournisseurs et prestataires de services ;
- libre accès aux sources des matières premières
- liberté commerciale et respect des droits de propriété intellectuelle.

Ces mesures ont permis d'améliorer la protection des investisseurs qui, selon le rapport «Doing Business», mesure le degré de protection des actionnaires minoritaires contre la violation, par un dirigeant, de l'intérêt social, toute chose qui permet d'évaluer la responsabilité sociétale des entreprises. Cet indicateur comprend trois indices : l'indice de la vulgarisation de l'information, l'indice mesurant la responsabilité des dirigeants et la facilité de poursuite par les actionnaires.

En somme, le gouvernement burkinabé s'est engagé dans des projets et réformes qui font de la responsabilité sociétale des entreprises une priorité. Ces projets et réformes ayant intégré les volets social et environnemental, leur mise en œuvre ont permis aux entreprises d'améliorer leur productivité tout en préservant l'environnement. Toutefois, des efforts restent à fournir car selon les résultats du rapport «Doing Business», le Burkina Faso devrait améliorer ses performances en matière de protection des investisseurs.

*Pour conclure on peut dire que la responsabilité sociétale des entreprises s'affirme plus que jamais comme un enjeu capital et comme un levier du développement d'une nation et particulièrement pour un pays comme le Burkina Faso qui se prépare à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). La responsabilité sociétale place donc l'entreprise au centre des nouvelles exigences de la société. Elle permet de protéger l'environnement, de défendre les droits humains, de respecter l'éthique et lutter contre la corruption, de prévenir les risques professionnels et d'agir en faveur de la santé publique, de promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'égalité professionnelle hommes/Femme*

# CANADA

## Le Canada et la Responsabilité sociale des entreprises

Le Canada collabore avec différents interlocuteurs, y compris les entreprises canadiennes, les groupes de la société civile, les gouvernements étrangers et les collectivités locales, pour résoudre des questions complexes touchant la responsabilité sociale des entreprises (RSE), comme les relations de travail, la protection de l'environnement, la corruption ainsi que le respect des droits de la personne.

Le Canada a lancé un éventail d'initiatives pour favoriser et promouvoir la RSE tant ici qu'à l'étranger. Inspiré par les conclusions des Tables rondes nationales multipartites sur la RSE et l'industrie extractive canadienne dans les pays en voie de développement, le gouvernement du Canada a annoncé en mars 2009 une nouvelle stratégie relative à la RSE intitulée *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*, qui viendra accroître la compétitivité des sociétés extractives canadiennes actives à l'étranger en renforçant leur capacité de gérer les risques sociaux et environnementaux. La politique renforce l'engagement du Canada de travailler avec des pays étrangers, à fin de mieux valoriser le développement économique et les retombés aux communautés à travers la gestion responsable de ressources naturelles.

La stratégie s'articule autour des quatre piliers suivants : 1) maintien de l'appui aux initiatives de renforcement des capacités en matière de gestion des ressources des pays hôtes; 2) promotion de lignes directrices en matière de RSE largement reconnues à l'échelle internationale, notamment les normes de rendement de la Société financière internationale, les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne;; 3) soutien à l'établissement d'un Centre d'excellence de la RSE se consacrant à l'élaboration et à la diffusion de renseignements, d'outils et de formations de grande qualité sur la RSE à l'intention des partenaires du secteur. 4) création du Bureau du conseiller en RSE de l'industrie extractive, qui aidera à résoudre les questions liées aux activités des entreprises extractives canadiennes à l'étranger. La nomination de Dr Marketa Evans fut annoncée par le Ministre du Commerce International Stockwell Day le 2 octobre, 2009.

Les efforts canadiens se concentrent également sur la mobilisation des intervenants concernés à l'étranger. À ce titre, le réseau diplomatique du Canada est chargé d'informer les entreprises du mandat du Canada en matière de RSE, d'informer les clients des renseignements et des outils disponibles au sujet de la RSE, de promouvoir des normes volontaires reconnues à l'échelle internationale et d'organiser des activités liées à la RSE comme des tables rondes, des séances d'information et des initiatives de renforcement de capacité. Au cours des deux dernières années, Affaires étrangères et commerce international Canada a contribué à la réalisation de 50 initiatives au Canada et à l'étranger de sensibilisation et de promotion de la RSE. Notons à titre d'exemple un séminaire organisé par l'Ambassade du Canada à Dakar en décembre 2008 qui avait pour but de sensibiliser les acteurs d'Afrique de l'Ouest sur cette question.

Le Canada figure aussi parmi les chefs de file mondiaux en ce qui a trait à l'adoption et à la promotion de normes et de lignes directrices sur la RSE reconnues à l'échelle internationale. La stratégie canadienne en matière de RSE se fonde sur l'adhésion de longue date du

Canada aux Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces lignes directrices présentent des recommandations sur les principes volontaires et les normes pour la conduite responsable des affaires. Les gouvernements qui adhèrent à ces principes doivent établir un Point de contact national dont le rôle consiste à mieux faire connaître les principes et à veiller à leur mise en œuvre efficace.

En tant que membre du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (OIT), le Canada continue d'appuyer la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Il a également ratifié trente conventions de l'OIT.

Dans le cadre de l'approche canadienne relative à la RSE, le Canada appuie aussi plusieurs autres normes internationales en la matière. Par exemple, en février 2007, il a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), qui vise à améliorer la gouvernance dans les pays riches en ressources. En octobre 2007, Exportation et développement Canada est devenu le deuxième organisme de crédit à l'exportation du monde à signer les Principes de l'Équateur, un cadre financier international établi pour évaluer les risques sociaux et environnementaux associés au financement de projets. En mars 2009, le Canada a été accueilli en tant que gouvernement engagé lors de l'Assemblée plénière de 2009 des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne. En outre, le Canada a accordé un soutien financier et politique aux travaux de M. John Ruggie, Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales. De plus, les accords de libre-échange avec le Pérou et la Colombie comportent du texte qui encourage des parties à soutenir et favoriser des pratiques et des normes en matière de RSE.

Le gouvernement du Canada continue aussi de faire la promotion de normes internationales de RSE dans divers cadres multilatéraux. Au cours de la dernière année, il a réussi à faire intégrer le thème de la RSE dans les déclarations du G8, de l'APEC et des dirigeants de l'OEA.

Le gouvernement du Canada participe également à l'élaboration de la norme ISO26000, une norme volontaire sur la responsabilité sociale qui offre des directives pratiques aux organisations quant à la mise en œuvre de ce principe. La délégation officielle du Canada auprès du Groupe de travail sur la responsabilité sociale de l'ISO est formée de représentants de l'industrie, du gouvernement (Industrie Canada), de la société civile, des groupes de consommateurs et de l'Association canadienne de normalisation. En mai 2009, le Canada a été l'hôte de la VII<sup>e</sup> Réunion plénière de l'ISO26000 organisée à Québec.

# COMMUNAUTE FRANCAISE DE BELGIQUE

## Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Les autorités belges font partie des précurseurs dans la mise en place d'une politique de Responsabilité Sociale des Entreprises. Un cadre de référence a été défini s'inscrivant dans le cadre du plan fédéral pour le développement durable.

C'est sous la présidence belge de l'Union européenne, en 2001, que la Commission a organisé la première grande conférence consacrée à la RSE. La Belgique est un des seuls pays à proposer aux entreprises présentes sur son territoire un label pour une production socialement responsable garantissant au consommateur que les produits, sur lesquels il est apposé, sont fabriqués dans le respect des principes de base de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Des entreprises présentes en Région wallonne ont reçu ce label.

En Région wallonne, la RSE s'inscrit dans les stratégies de relance de la compétitivité régionale. Plusieurs entreprises présentes en Wallonie se sont lancées activement dans ces politiques et ont adhéré à Business and Society, antenne belge du regroupement des entreprises qui entendent promouvoir et pratiquer la RSE.

Néanmoins, la RSE doit aussi être envisagée comme un élément du développement durable. L'Union wallonne des Entreprises (UWE) propose aux entreprises des outils d'évaluation de leur degré d'implication dans le développement durable par rapport à leur secteur ainsi que des outils qualitatifs.

Toutefois, la RSE ne doit pas être considérée comme l'apanage des pays développés. En effet, comme l'indique le rapport de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUUDI) publié en 2002 traitant de ce sujet en particulier, la RSE constitue le moyen de contribuer à surmonter les obstacles et d'atténuer les coûts sociaux de la modernisation du secteur privé dans les pays en voie de développement. Elle aide donc les entreprises à s'acquitter de leur responsabilité sociale à travers le renforcement des capacités et les partenariats d'entreprises.

## MAROC

### RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES

*La notion de responsabilité sociale de l'entreprise -RSE- se traduit comme étant l'intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales des entreprises à leurs activités commerciales et à leurs relations avec les parties prenantes.*

*Dans son message aux participants des Assises de l'Investissement Socialement Responsable organisées en 2005, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a exprimé l'intérêt que le gouvernement marocain porte à la question.*

*En effet, Sa Majesté le Roi a souligné le fait que le développement humain et la sauvegarde de l'environnement doivent être les critères cardinaux tant des investissements que des politiques économiques et des stratégies de croissance.*

*Si au niveau international, le Pacte Mondial des Nations Unies, la Déclaration sur les Multinationales de l'OIT et les principes directeurs de l'OCDE constituent les principales sources normatives de la RSE, au niveau national, le Maroc, s'est doté en 2004, au terme d'un long processus de dialogue social, d'un Code du travail conforme aux normes internationales. Par ailleurs, l'initiative nationale pour le développement humain (INDH) initié par SM le Roi Mohamed VI en 2005 constitue un puissant vecteur d'incitation à l'intégration d'objectifs sociaux élargis dans les décisions d'investissements.*

*De plus, la Confédération Générale des Entreprises Marocaines (CGEM) a été un acteur principal de la mise en œuvre des principes de la RSE et a montré la voie à suivre en adhérant au Pacte Mondial, en adoptant une Charte de la responsabilité sociale et en se dotant d'un Label auquel peuvent postuler les entreprises, au terme d'une procédure d'évaluation conduite par un bureau indépendant.*

*Les partenaires sociaux ont donc déployés, dans le cadre du projet « Développement durable grâce au Pacte Mondial », de nombreuses actions de sensibilisation et d'information orientées principalement vers les entreprises et les organisations professionnelles.*

*La dynamique ainsi mise en place est destinée à améliorer l'attractivité économique du pays et à soutenir la mise à niveau des entreprises. Son rythme demeure suspendu à la réactivité des PME qui constituent l'essentiel du tissu économique.*

*Parmi les fonds d'investissement socialement responsable, il y'a lieu de citer le "chapeau Générosité" et le "chapeau Solidarité", les deux premiers fonds de communauté au Maroc lancés par Wafabank. Les bénéficiaires produits par leur investissement sont consacrés au développement social, l'environnement, la culture et la santé.*

### **Le projet « Développement durable grâce au Pacte Mondial » :**

*Mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail, le projet « Développement durable grâce au Pacte Mondial » encourage la responsabilité sociale des entreprises au Maroc sur la base des trois instruments internationaux cités précédemment : le Pacte Mondial des Nations Unies, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'objectif est d'encourager la contribution des entreprises marocaines au renforcement du développement durable. Le lancement officiel du Pacte Mondial au Maroc a eu lieu le 21 avril 2006 à Casablanca.*

*Le projet s'adresse particulièrement aux petites et moyennes entreprises (PME) et opère en Italie, en Tunisie, au Maroc et en Albanie. Ces entreprises désirent appliquer et promouvoir les principes universels de la responsabilité sociale des entreprises énoncés dans les trois instruments. Le projet fonctionne comme une plateforme d'échange d'information et de partage des meilleures pratiques entre tous les participants au Maroc et dans les autres pays où il opère.*

*Parmi ses objectifs, faire partager les bonnes pratiques grâce au partage d'informations et d'expériences entre les entreprises qui opèrent au Maroc et celles des autres pays où le projet opère en vue de contribuer à un processus d'apprentissage réciproque en matière de responsabilité sociale de*

*l'entreprise et faire connaître le Pacte Mondial, les principes directeurs de l'OCDE en tant qu'instruments essentiels sur la responsabilité sociale des entreprises.*

*Il fait également appel aux autres acteurs engagés dans les thèmes de la responsabilité sociale des entreprises (organisations syndicales, universités, organisations de la société civile).*

*Cependant, il y a lieu de constater une très faible connaissance en général sur la RSE et sur le Pacte Mondial, ainsi qu'une confusion entre responsabilité sociale et responsabilité légale.*

*Les activités que le projet réalise au Maroc ont été identifiées en tant que moyens les plus adéquats pour accomplir les objectifs qu'il poursuit :*

*\* Pour augmenter la compréhension du Pacte Mondial, la Déclaration sur les multinationales du BIT et les Principes directeurs de l'OCDE, le projet mène une vaste campagne d'information ;*

*\*Pour promouvoir l'adoption par les entreprises de bonnes pratiques dans l'application des trois instruments précités, le projet organise des séminaires de formation sur les principes des trois instruments, en tenant compte des besoins spécifiques des entreprises ; fournit aux entreprises une assistance sur l'intégration des principes de la RSE dans leurs stratégies et activités quotidiennes ainsi que sur les procédures d'adhésion au Pacte mondial ; et facilite l'instauration au Maroc d'un réseau composé d'entreprises, d'organisations syndicales, et agences des Nations Unies, afin de faciliter les échanges parmi les participants et de promouvoir la participation d'autres entreprises ;*

*La mise en œuvre du projet au Maroc se fait avec la collaboration des ministères concernés par la RSE et des principales organisations patronales et syndicales du Maroc.*

*En conclusion, les principales priorités de la RSE, selon les entreprises marocaines, concernent en premier lieu la promotion de la bonne gouvernance, l'éradication de la corruption et le respect de la législation, suivis par l'amélioration de la fonction des ressources humaines et la responsabilité fiscale. Quant au respect de l'environnement, les aides sociales et le besoin de reporting et communication, ils sont placés dans les trois dernières positions. L'entreprise marocaine est encore dans une phase de cohérence avec son environnement interne, en privilégiant une RSE interne, concrétisée par de bons rapports avec les principales parties prenantes : l'Etat et le personnel.*

*L'environnement et les parties prenantes externes viennent en deuxième lieu. On ne peut pas acquérir la légitimité externe sans pouvoir l'acquérir sur le plan interne.*

# ROUMANIE

## LA RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)

La Roumaine est particulièrement intéressée par la dissémination des bonnes pratiques dans le domaine de la RSE et par l'implication des corporations dans ce processus.

La Direction pour le Dialogue social au niveau national du Ministère du Travail, de la Famille et de la Protection Sociale a élaboré en 2009 un Guide concernant la responsabilité sociale corporative. Ce guide présente les principaux instruments et éléments de responsabilité sociale et les domaines prioritaires d'action spécifique.

La mise en place du Guide représente un pas important pour l'élaboration du cadre général concernant les politiques publiques dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.

Le Guide, rédigé conformément aux principes établis par les conventions de l'Organisation internationale du Travail, vise à aider les entreprises à s'impliquer davantage dans le domaine de la responsabilité sociale et à contribuer à la réalisation des objectifs de la Stratégie de Lisbonne dans ce domaine.

Le Guide est un instrument très utile pour les entreprises qui n'ont pas encore intégré le concept de responsabilité sociale dans leur stratégie d'affaires. Il offre aux entreprises des recommandations concrètes concernant la manière dont elles pourraient intégrer les éléments de responsabilité sociale dans leur activité.

A l'avenir, la Roumaine a l'intention d'élaborer une étiquette sociale au niveau national destinée à encourager les bonnes pratiques dans ce domaine.

Egalement, la Roumanie planifie la création d'un site internet sur la RSE, qui puisse offrir des exemples de bonne pratique, notamment pour les communautés locales. Une autre priorité est représentée par l'implication des corporations dans le processus de formation professionnelle au niveau local.

La Roumanie soutient la création d'un système de dissémination des bonnes pratiques au niveau international, en portant un intérêt particulier aux débats sur les bonnes pratiques dans le domaine de la restructuration responsable des entreprises en Europe. Dans ce contexte, elle accorde une attention accrue à la coopération avec l'Organisation internationale du Travail et la Commission européenne et à la participation aux groupes de travail, aux conférences, aux forums et aux séminaires internationales sur la RSE.